

ARRETE N° 2021-205

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au titre de la promotion interne – Année 2021 (dressée au titre des articles 8 et 12 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié)

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement l'article 39,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de gestion,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-105 du 28 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la Savoie,

Vu la liste des candidats admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe établie par le Centre de Gestion de l'Isère,

Considérant que 33 recrutements de fonctionnaires du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ont été recensés dans l'ensemble des collectivités territoriales et établissements affiliés permettant 11 inscriptions de fonctionnaires au titre des articles 8 et 12 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au titre de la promotion interne pour l'année 2021 est dressée ainsi qu'il suit en application des articles 8 et 12 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié :

| | |
|-----------------------|---|
| BERALDIN Nathalie | Mairie de Courchevel |
| BERNARD Fabienne | Mairie de Saint-Genix-les-Villages |
| DIMASTROMATTEO Céline | Mairie d'Ugine |
| IORI Linda | Mairie du Bourget du Lac |
| JOLY Véronique | Mairie de La Ravoire |
| MARCELLOT Corinne | Syndicat intercommunal des écoles du Gelon et du Coisin |
| MENGOLI Claudie | Mairie de La Léchère |

MERRET Nathalie

Mairie de Bourg-Saint-Maurice

MOLLIER Nathalie

Mairie d'Albertville

SAP Magali

Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie

ZALENSKY DE CARPOFF Catherine

Mairie de Cognin

Article 2 : La nomination pourra intervenir au plus tôt à compter de la date d'affichage de la liste d'aptitude au siège social du Centre de gestion de la Savoie.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de 2 mois à compter de la date d'affichage.

Article 4 : Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie, affiché au Centre de gestion et diffusé sur le site internet du Centre de gestion de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 30 septembre 2021



Le Président,


Auguste PICOLLET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au Représentant de l'Etat le : **30 SEP. 2021**

Et affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Savoie le : **30 SEP. 2021**



Le Président,


Auguste PICOLLET